



Arrêté du Maire
2025-09-02

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes la Jolie
Canton de Bonnières sur Seine
Commune de Jumeauville

**ARRETE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT
SUR LA COMMUNE DE JUMEAUVILLE
Grande Rue RD 158 du 21 au 37**

Le Maire de Jumeauville,
Vu la loi n°82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu le code de la route,
Vu l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière, modifiés par les textes subséquents,
Vu la demande de l'entreprise EIFFAGE ROUTE ,

Considérant que des travaux de réalisation de pièces enrobées pour le compte du département sur la RD 158 Grande rue du 21 au 37, nécessitant la neutralisation limitée dans le temps du stationnement et de la circulation pour assurer la sécurité des usagers du domaine public,

ARRETE

ARTICLE 1 : Une permission de voirie est accordée à l'entreprise EIFFAGE ROUTE sur la commune de Jumeauville, à partir du 25 Septembre 2025 pour une durée de 16 jours, pour des travaux de réalisation de pièces enrobées pour le compte du département. La circulation sera alternée par feu tricolore
Le stationnement sera interdit à tout type de véhicule du 21 au 37 Grande rue pour assurer la sécurité des usagers du domaine public dans les zones concernées par les travaux.

ARTICLE 2 : L'entreprise exécutant les travaux aura la charge de la signalisation temporaire du chantier. Elle sera responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de cette signalisation. Cette dernière devra être conforme aux dispositions alors en vigueur et qui actuellement sont édictées par l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié par les textes subséquents et par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I – 8^{ème} partie, approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992.

ARTICLE 3: Le présent arrêté est notifié à l'entreprise et au Commandant de Brigade de Gendarmerie de Septeuil.

Fait à Jumeauville, le 16 Septembre 2025,

Le Maire,

Jean-Claude LANGLOIS

